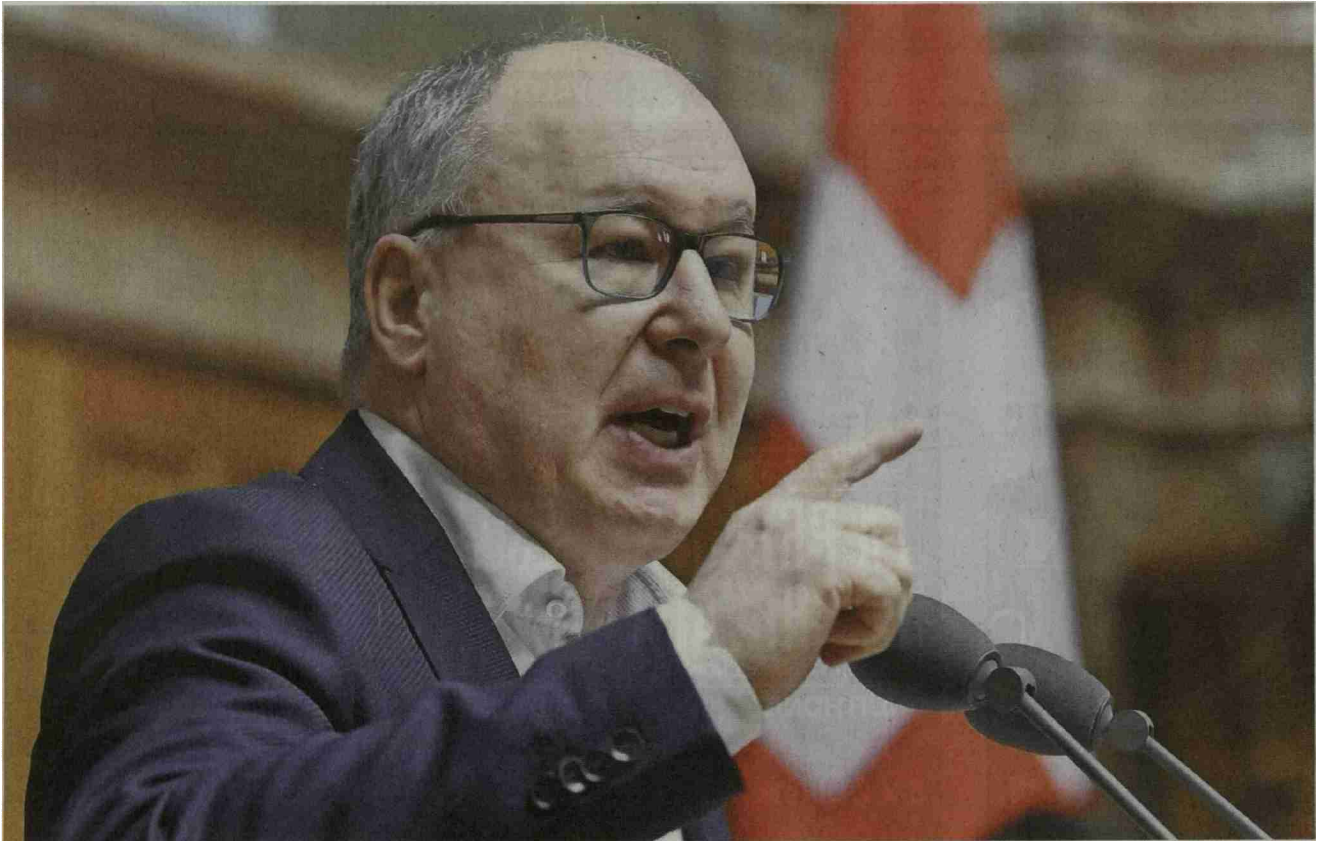




Le Conseil national a remanié hier le projet de prestations transitoires

Espoir pour les chômeurs âgés



Membre de la commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, Pierre-Yves Maillard estime qu'on a trouvé un compromis positif. Keystone

« SEVAN PEARSON

Rente-pont » Victoire d'étape pour les chômeurs de plus de 60 ans. Le Conseil national a remanié hier le projet de prestations transitoires (ou rente-pont) pour les seniors qui n'arrivent pas à retrouver du travail sans avoir encore atteint l'âge de la retraite. Le but: leur éviter la précarité et l'aide sociale. En outre, avec cette mesure, le Conseil fédéral a pour but de rassurer la population qui pourrait se sentir menacée par la

libre circulation. C'est en tout cas ce qu'espèrent les partis opposés à l'initiative de limitation de l'UDC, soumise au peuple le 17 mai.

Avec son vote, la Chambre du peuple s'est opposée au Conseil des Etats qui, en décembre dernier, avait vidé de sa substance la mouture présentée par le gouvernement. «Tout n'est pas parfait, mais l'essentiel du projet de la commission de la sécurité sociale et de la

santé publique du Conseil national (CSSS-N) a été suivi par le plénum. C'est un compromis positif», réagit Pierre-Yves Maillard (ps, VD), membre de la CSSS-N. «Nous avons tenu compte de la position du Conseil des Etats et nous sommes inspirés de ses propositions, notamment sur le fait de calquer les prestations transitoires sur les prestations complémentaires.» Résultat: les montants devraient être les mêmes, mais aucun plafond n'a été fixé, contrairement à ce que souhai-



tait la Chambre des cantons.
Aussi en fin de droit
Dans la mouture adoptée par le Conseil national à 131 voix contre 57, le droit aux prestations transitoires serait accessible non seulement aux chômeurs dès 60 ans, mais également aux personnes arrivées en fin de droit peu avant leur soixantième anniversaire. Le Conseil des Etats aurait voulu que la rente-pont ne soit versée que durant deux ans au maxi-

«Tout n'est pas parfait, mais l'essentiel a été suivi»

Pierre-Yves Maillard
mum, soit jusqu'à l'âge de la retraite anticipée. La Chambre du peuple a refusé.

Pour bénéficier de la rente-pont, il faudra avoir cotisé au moins pendant 20 ans aux assurances sociales, dont cinq après 50 ans. Autre condition pour obtenir des prestations transitoires: un chômeur de-

vrait disposer d'une fortune nette de moins de 50 000 francs et un couple de moins de 100 000 francs. «Nous avons obtenu gain de cause sur tous les points, sauf un: l'interdiction de l'exportation de ces prestations transitoires», déclare Benjamin Roduit (pdc, VS), membre de la CSSS-N. Le plénum a en effet refusé d'interdire le versement de la rente-pont à l'étranger. Mais le Valaisan garde le sourire: «En revanche, je suis très heureux que les bénéficiaires devront prouver leurs efforts pour trouver du travail.» Un aspect qui n'a pas plu à une partie de la gauche. Léonore Porchet (verts, VD), elle aussi membre de la commission, a estimé que «pour être bénéficiaire des prestations, un senior aura dû, pendant deux ans, chercher du travail auprès de l'ORP, sans succès, et envoyer des centaines de postulations.» Elle juge dès lors que la preuve de recherche d'emploi est déjà réalisée.

L'UDC ne décolère pas
S'il y a un parti qui est déçu, c'est

l'UDC, opposée aux prestations transitoires. «Ce résultat n'est pas une surprise. J'avais l'espoir d'obtenir davantage de soutien pour le projet du Conseil des Etats, plus raisonnable», regrette Albert Rösti (udc, BE), membre de la CSSS-N. Mais ce qui le met en colère, c'est la rapidité du processus, engagé au printemps dernier: «Je trouve scandaleux que le Conseil fédéral et le parlement aient cherché à clore le débat si vite. C'est une manière d'écarter nos arguments en faveur de notre initiative de limitation. Avec la rente-pont, on s'attaque aux symptômes, pas au problème, soit à la libre circulation.»

«Si un lien a pu être établi entre la votation sur l'initiative et ce projet de prestations transitoires, c'est à cause de l'UDC. C'est elle qui a demandé de reporter la discussion sur le sujet au-delà du 17 mai», rétorque Benjamin Roduit. Une requête rejetée hier par le Conseil national. Le projet des prestations transitoires retourne donc au Conseil des Etats qui devrait le traiter la semaine prochaine. »